Publié en ligne le : - 6 JUIL. 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2023-096 du 29 juin 2023

Objet : Restructuration de la Maison de l'enfance
: Avenant n°1 au lot n°3 – Menuiseries extérieures – Brise-soleil
: Avenant n°1 au lot n°4 – Menuiseries intérieures bois
: Avenant n°1 au lot n°10 – Electricité

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2020-056 du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;
Vu la délibération n°2020-067 du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;
Vu la Décision du Président n°2022-087 du 29 juin 2022 portant attribution des marchés de travaux ;
Considérant la proposition d'avenants ci-joint ;

ARRETE

Article 1er : Dans le cadre de la restructuration de la Maison de l'enfance, il est conclu, un avenant aux marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

Lot n°3 – Menuiseries extérieures – Brise-soleil avec la société **AREDIFER** 87500 GLANDON
Lot n°4 – Menuiseries intérieures bois avec la société **SLMC** 87100 LIMOGES LANDOUGE
Lot n°10 – Electricité avec la société **SNEE** 87000 LIMOGES

Article 2 : Le marché est modifié comme suit :

Lot	Marché en € HT	Avenant n°1 en € HT	Marché compris avenant en € HT
3	11 890.00	- 3 870.00	8 020.00
4	34 771.00	- 1 991.00	32 780.00
10	21 205,41	- 670,58	20 534.83

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

D. BOISSERIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX (HAUTE-VIENNE) 87

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230629-DP2023110202-AR
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

...../.....

MARCHES PUBLICS EXE10

AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix
Rue du 8 mai 1945 – BP 28
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

B - Identification du titulaire du marché public

AREDIFER
56, route de Saint Yrieix
87500 GLANDON
SIRET : 884 758 392 000 10
TEL : 05-55-14-27-44
aredifer@orange.fr

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :

Restructuration de la Maison de l'Enfance – 87500 Saint Yrieix la Perche
Lot n°3 – Menuiseries extérieures / Brise-soleil

- Date de la notification du marché public : **29 juillet 2022**
- Durée d'exécution du marché public : **10 mois compris congés et période de préparation.**
- Montant initial du marché public ::
  - Taux de la TVA : **20%**
  - Montant HT : **11 890.00 €**
  - Montant TTC : **14 268.00 €**

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Moins-values :
- **Toiles**
- **Adaptations des existants**

Plus-values :
- **Bâtons maréchal**
- **Réglage des menuiseries alu**
- **Pose de grilles d'aération salle RAM**
- **Remplacement d'une paumelle espace motricité**
- **Remplacement cylindre 30x30 sur organigramme (espace motricité)**
- **Remplacement crémone pompier salle RAM**

Voir devis n°DES230480 annexé

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON ■ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **- 3 870.00 €**
- Montant TTC : **- 4 644.00 €**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **8 020.00 €**
- Montant TTC : **9 624.00 €**

E - Signature du titulaire du marché public

A Glandon , le 27/06/2023

SARL AREDIFER
Le Gravier
87500 Glandon
Tél. : 06 28 48 22 36
Mail : aredifer87@gmail.com
Siret : 884 758 392 00010

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A SAINT-YRIEIX, le

Le Président

D.BOISSERIE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

Le présent avenant sera notifié au titulaire par voie électronique.

AREDIFER
56, route de Saint Yrieix

87500 GLANDON

Devis n° DES230480 du 17/05/2023

Chantier :

COMMUNAUTE DE COMMUNE
rue du 8 mai 1945

87500 ST YRIEIX LA PERCHE

Réf chantier : Restructuration de la maison de l'enfance de Saint Yrieix la Perche
Lot 03 : MENUISERIES EXTERIEURES - BRISE-SOLEIL

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T	TVA
	Moins values					
1	3.2.2 Toiles	-1,00	U	5 800,00	-5 800,00	20,00
2	3.2.4.2 Adaptations des existants	-1,00	U	250,00	-250,00	20,00
	PLUS VALUES					
3	3.2.4.1 Bâtons maréchal	4,00	U	270,00	1 080,00	20,00
4	+ TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES Réglage des menuiseries Alu, pose de grille d'aération salle RAM remplacement d'une paumelle espace motricité remplacement d'un cylindre 30x30 sur organigramme Bricard (espace motricité) remplacement crémone pompier salle RAM	1,00	U	1 100,00	1 100,00	20,00

Devis (EUR)

Total H.T	-3 870,00
TVA	-774,00
Total T.T.C	**-4 644,00**

% TVA	Base	Total TVA
20,00	-3 870,00	-774,00

Validité du devis : **17/07/2023**
Mode de règlement : Règlement par chèque
Conditions de règlement :

- 30.00% à la signature, soit -1 393,20 EUR TTC

Délai de règlement : Règlement comptant

Signature Entreprise

Devis n° DES230480

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix
Rue du 8 mai 1945 – BP 28
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

B - Identification du titulaire du marché public

SLMC
Les Champs de Beauvais
87100 LIMOGES
SIRET : 329 235 725 000 10
TEL : 05-55-79-63-76
s.l.m.c@wanadoo.fr

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :

Restructuration de la Maison de l'Enfance – 87500 Saint Yrieix la Perche
Lot n°4 – Menuiseries intérieures bois

- Date de la notification du marché public : **29 juillet 2022**

- Durée d'exécution du marché public : **10 mois compris congés et période de préparation.**

- Montant initial du marché public ::
  - Taux de la TVA : **20%**
  - Montant HT : **34 771.00€**
  - Montant TTC : **41 725.20 €**

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Moins-values : portes coulissantes 2 vantaux neuves, porte neuve dans bureau crèche, repose porte coulissante existante en applique dans espace motricité, modifications meubles accueil.
Moins-values : dépose partielle aménagement, portes neuves supprimées : CF 73, 93 oculus, 93, 73 bâton, châssis vitré 100, lisses et poteaux bois miroir, habillage caisson non réalisé.
Plus-values : casiers crèche, bloc-porte acoustique, porte 83 et placard balais.

Voir devis n°22-02-021-G annexé

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON ■ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **- 1 991.00 €**
- Montant TTC : **- 2 389.20 €**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **32 780.00 €**
- Montant TTC : **39 336.00 €**

E - Signature du titulaire du marché public

A Landouge, le 26/06/23

S.L.M.C.
Société Limousine de Menuiserie Charpente
Les Champs de Beauvais
LANDOUGE 87100 LIMOGES
Tél. 05.55.29.63.76 - Fax 05.55.77.61.14
R.C.S. 329 235 725 - 84 B 67

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A SAINT-YRIEIX, le

Le Président

D.BOISSERIE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

Le présent avenant sera notifié au titulaire par voie électronique.

SCOP Entreprises

S. L. M. C.

Les Champs de Beauvais - **LANDOUGE** - 87100 LIMOGES

Société Limousine de Menuiserie Charpente

Téléphone 05 55 79 63 76 - s.l.m.c.@wanadoo.fr

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT YRIEIX
Rue du 8 mai 1945 – B.P. 28
87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Restructuration de la maison de l'enfance
Devis n°: et moins 4
Devis n° 22-02-021-G : Plus et moins 4
Annule et remplace les précédents

Landouge, le 22 mai 2023

S.L.M.C.
Société Limousine de Menuiserie Charpente

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Mode de métré	Quantités	Prix unitaires hors taxes	Montants hors taxes
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT YRIEIX **Rue du 8 mai 1945 – B.P. 28** **87500 Saint-Yrieix-la-Perche**				
	Devis n° 22-02-021-G : Plus et moins 4 Annule et remplace les précédents Restructuration de la maison de l'enfance				
4.2.1.2	Dépose aménagement Moins-value pour réalisation partielle de la prestation.	Unité	1.00	€ (321.00)	€ (321.00)
4.2.2.1.1	Porte CF 730 Moins-value pour non réalisation de l'ouvrage	Unité	1.00	€ (820.00)	€ (820.00)
4.2.2.1.3	Porte 930 oculus Moins-value pour non réalisation de l'ouvrage.	Unité	1.00	€ (1 523.00)	€ (1 523.00)
4.2.2.1.6	Porte 930 Moins-value pour non réalisation de l'ouvrage.	Unité	2.00	€ (768.00)	€ (1 536.00)
4.2.2.1.7	Porte 730 bâton Moins-value pour suppression de la prestation.	Unité	1.00	€ (992.00)	€ (992.00)

S.L.M.C.
Société Limousine de Menuiserie Charpente

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Mode de métré	Quantités	Prix unitaires hors taxes	Montants hors taxes
4.2.3.4	Châssis vitré 1000 Moins-value pour non réalisation de l'ouvrage	Unité	1.00	€ (283.00)	€ (283.00)
4.2.9	Lisse bois et poteaux Moins-value pour non réalisation de l'ouvrage.	Unité	12.00	€ (46.00)	€ (552.00)
4.2.11	Miroir Moins-value pour non réalisation de la prestation	Unité	1.00	€ (161.00)	€ (161.00)
4.2.12	Habillage caisson Moins-value pour non réalisation de l'ouvrage.	Unité	5.00	€ (446.00)	€ (2 230.00)
4.2.2.3.3	Porte coulissante 2 vantaux Moins-value pour non réalisation de l'ouvrage.	Unité	1.00	€ (1 527.00)	€ (1 527.00)
Plus 1	Refabrication de porte Fabrication et pose d'une porte en bois exotique, identique à l'existante, avec récupération du vitrage sur existant et repose et ajustement sur huisserie conservée. Dimensions hors tout : 2040mm hauteur x 930mm largeur Localisation : Bureau crèche	Unité	1.00	€ 876.00	€ 876.00

Fabrique imprimeur

S.L.M.C.
Société Limousine de Menuiserie Charpente

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Mode de métré	Quantités	Prix unitaires hors taxes	Montants hors taxes
Plus 2	Porte coulissante en applique Prestation de service de déplacement des portes coulissantes en applique existantes sur cloison courbe de l'espace motricité, fabrication d'un cadre bois support en sapin suivant schéma de principe fourni, habillage périphérique suivant nécessité, remplacement des joints anti pince doigt existants. Dimensions hors tout : 930+930mm largeur x 2040mm hauteur Localisation : Espace motricité	Unité	1.00	€ 1 178.00	€ 1 178.00
Plus 3	Modification de meuble Prestation de service de modification d'un ensemble de meuble existant (5 portes et 3 portes), consistant à recouper les portes existantes en 2, rajout d'un montant intercalaire pour créer 2 niches. Remplacement des charnières suivant nécessité, remplacement de l'intégralité des poignées. Evacuation en atelier pour pratiquer l'opération. Localisation : Accueil	Unité	1.00	€ 1 533.00	€ 1 533.00
Plus 4	Mobilier casier Fourniture et pose d'un ensemble de meuble haut, en mélaminé 19mm hydrofuge, chants traités par bande PVC 2mm, suivant plan fourni par l'architecte. Dimensions hors tout : 840mm largeur x 500mm hauteur x 200mm profondeur et 1750mm longueur x 500mm hauteur x 200mm profondeur Localisation : Sanitaire enfant	Ens	1.00	€ 848.00	€ 848.00

S.L.M.C.
Société Limousine de Menuiserie Charpente

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Mode de métré	Quantités	Prix unitaires hors taxes	Montants hors taxes
Plus 5	Bloc porte type maternelle acoustique avec oculus Fourniture et pose d'un bloc porte type maternelle, avec oculus Ø400mm, performance acoustique 35dB, suivant besoin exprimé par le client. Dimensions hors tout : 930mm largeur x 2040mm hauteur Localisation : Dortoir 4	Unité	1.00	€ 1 619.00	€ 1 619.00
Plus 7	Porte 830 Fourniture et pose d'un bloc porte 830 x 2040 âme pleine. Localisation : sanitaire crèche et sanitaire PMR RAM	Unité	2.00	€ 773.00	€ 1 546.00
Plus 8	Placard balais Fabrication et pose d'un ensemble de panneau en mélaminé blanc 19mm, chants traités par bande de chant PVC 2mm, formant une porte de placard avec fausse plinthe sur charnière invisible, ainsi que 2 étagères sur tasseaux. Dimensions hors tout : 570mm largeur x 2350mm hauteur Localisation : Sanitaire RAM	Unité	1.00	€ 354.00	€ 354.00

S. L. M. C.
Société Limousine de Menuiserie Charpente

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Mode de métré	Quantités	Prix unitaires hors taxes	Montants hors taxes
	MONTANT TOTAL H.T. EN EUROS				-1991.00
	MONTANT T.V.A. (20%)				-398.20
	Selon taux en vigueur				
	MONTANT TOTAL T.T.C. EN EUROS				**-2389.20**
	Délai de réalisation des travaux : A convenir ensemble - Validité du devis : 1 mois				
	(Mentions manuscrites : Devis reçu avant exécution des travaux - Bon pour accord Reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'intervention figurant au verso.	*Signature du client :*		*Signature de l'entreprise :*	
	SMA BTP LIMOGES 2, allée Duke Ellington 87067 LIMOGES CEDEX 3 - F133C70C - 1244000/001-5880120				
	QUALIBAT Menuiseries intérieures n° 4322 - Menuiseries extérieures n° 3511 RGE 109				
	Les données personnelles que nous détenons vous concernant ne sont utilisées qu'à des fins commerciales. Celles-ci peuvent être supprimées ou modifiées sur votre simple demande auprès de notre service comptable.				

S.L.M.C.
Société Limousine de Menuiserie Charpente
Les Champs de Beauvais
LANDOUGE - 87100 LIMOGES
Tél. 05.55.79.63.76 - Fax 05.55.77.61.14
R.C.S. 329 235 725 - 84 B 67

AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix
Rue du 8 mai 1945 – BP 28
87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

B - Identification du titulaire du marché public

SNEE
34, rue Hubert Curien
87000 LIMOGES
SIRET : 390 633 204 000 99
TEL : 05-55-35-70-45
secretariat87@snee.soflux.fr

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :

Restructuration de la Maison de l'Enfance – 87500 Saint Yrieix la Perche
Lot n°10 – Electricité

- Date de la notification du marché public : **29 juillet 2022**
- Durée d'exécution du marché public : **10 mois compris congés et période de préparation**.
- Montant initial du marché public ::
  - Taux de la TVA : **20%**
  - Montant HT : **21 205.41 €**
  - Montant TTC : **25 446.49 €**

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Travaux de plus et moins-values.

Voir devis n°87.23.1438/RA4 annexé

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON ■ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **- 670.58 €**
- Montant TTC : **- 804.70 €**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **20 534.83 €**
- Montant TTC : **24 641.80 €**

E - Signature du titulaire du marché public

A Limoges , le 27/06/2023

snee
ZA de Romanet - 31 rue Hubert Curien
87000 LIMOGES
T. 05 55 35 70 45 - F. 05 55 35 01 21
www.snee.soflux.fr
SIRET 300 603 204 00009 APE 4321 A

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A SAINT-YRIEIX, le

Le Président

D.BOISSERIE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

Le présent avenant sera notifié au titulaire par voie électronique.

GROUPE SOFLUX

L'OFFRE GLOBALE AU SERVICE DE VOS ÉNERGIES

Agence
de Limoges

ZA de Romanet
34 rue Hubert Curien
87000 LIMOGES

Tél. 05 55 35 70 45
Fax. 05 55 35 01 21

secretariat87@snee.soflux.fr

R.C.S. Limoges B 390 633 204 00099

Agences travaux

ANGOULÊME
LA ROCHELLE
TOURS
NANTES
MARNE-LA-VALLÉE
POITIERS
LIMOGES

CdC DU PAYS DE ST YRIEIX

Rue 8 mai 1945
BP 28
87500 ST YRIEIX LA PERCHE

Du : 14 Juin 2023

Devis N° 87.23.1438\RA4

Affaire suivie par : AUBLET Robin
Tél : 05.55.35.70.45
Fax : 05.55.35.01.21
Courriel : secretariat87@snee.soflux.fr

Restructuration de la Maison
de l'enfance

Puy la Royére

87500 ST YRIEIX LA PERCHE

---

modification marché n°1 ind 4

Devis Descriptif - Estimatif

snee GROUPE SOFLUX

Agence de Limoges
34 rue Hubert Curien
87000 Limoges
AUBLET Robin

CdC DU PAYS DE ST YRIEIX

Devis N° 87.23.1438\RA4

Du : 14 Juin 2023

OFFRE DE PRIX

Désignation	U	Quantité	Prix Unitaire	Montant Total
Cdc Pays de ST Yrieix - 87 ST YRIEIX LA PERCHE				
1. MODIFICATION MARCHE N°1				
1.1. MOINS VALUE MARCHE DE BASE				
Zone sanitaire :				
Appareils d'éclairage intérieur suivant CCTP type 6	u	-4,000	85,27	- 341,08
Appareils d'éclairage intérieur suivant CCTP type 91	u	-4,000	76,74	- 306,96
Appareils d'éclairage intérieur suivant VARIANTE type 406	u	-2,000	262,89	- 525,78
Bloc autonome d'éclairage de sécurité d'évacuation suivant CCTP	u	-2,000	85,27	- 170,54
Détecteur de mouvement simple	ENS	-4,000	85,27	- 341,08
ZONE RAM :				
Appareils d'éclairage intérieur suivant CCTP type 91	u	-11,000	76,74	- 844,14
Detecteur DALI	ENS	-3,000	113,69	- 341,07
Plinthes PVC compartiment	ML	-10,000	17,39	- 173,90
PC 2P+T 10/16 A	ENS	-5,000	52,58	- 262,90
Gâche electrique RAM	ENS	-1,000	177,63	- 177,63
1.1. TOTAL MOINS VALUE MARCHE DE BASE	H.T.	**1,000**	**-3.485,08**	**-3.485,08**
1.2. Plus Value				
PHASE 1 -2 :				
Fourniture pavé LED DIMMABLE Phase 1 + câblage	ENS	6,000	130,00	780,00
Fourniture et pose luminaire GU10 spot	ENS	8,000	52,00	416,00
Fourniture éclairage LED extérieur	OFFERT	1,000		
Remplacement appareillage Phase 1	OFFERT	1,000		
Poste de travail complémentaires bureau crèche + câblage	ENS	2,000	97,50	195,00
Fourniture et pose pavé LED UGR<19 entrée crèche	ENS	3,000	78,00	234,00
Fourniture et pose applique ARTEMIDE microsurf	ENS	2,000	234,00	468,00
PHASE RAM :				
Fourniture et pose pavé LED UGR<19 entrée crèche	ENS	9,000	78,00	702,00
Modification alimentation clim dans zone RAM	ENS	1,000	19,50	19,50
1.2. TOTAL Plus Value	H.T.	**1,000**	**2.814,50**	**2.814,50**
1. TOTAL MODIFICATION MARCHE N°1	H.T.	**1,000**	**- 670,58**	**- 670,58**

Montant Total Net HT	**- 670,58€**
T.V.A 20,00 %	- 134,12€
Montant Total TTC	**- 804,70€**

"Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre.
Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix."
Nos conditions générales de vente sont annexées ci-après

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-dessous ont pour objet de régir l'ensemble des relations contractuelles entre la société SNEE dont le siège social est situé : ZI N°3 Route de l'Isle d'Espagnac - BP 60541 16160 Gond-Pontouvre, RCS Angoulême 390 633 204, et des clients désirant passer commande.
Sera considérée pour l'application des présentes comme client consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. Dans tous les autres cas, le client sera considéré comme professionnel.
Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits et réalisation le cas échéant de prestations de pose par notre société. Toute commande de produits et réalisation le cas échéant de prestations de pose impliquent l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, des présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par la société SNEE au client.
Le fait pour la société SNEE de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.
Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'ont qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Article 2 - Intégralité

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales de vente.

Article 3 - Propriété intellectuelle et industrielle

Les études, devis et documents de toutes natures remis ou envoyés par SNEE restent toujours son entière propriété ; ils doivent être rendus sur sa demande. L'entreprise conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses études, qui ne peuvent être communiquées, ni reproduites, ni exécutées, sans son autorisation écrite. Le client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de la société et s'engage à ne pas les divulguer.

Article 4 - Constitution de l'offre

4.1 L'offre est constituée par la société SNEE sur le fondement de toutes les informations écrites, communiquées par le client , celles-ci étant réputées exactes et complètes.
4.2 L'offre de contracter est valable pendant 45 jours à compter de sa demande d'émission sous réserve d'une date de validité particulière formulée dans ladite offre.
4.3 La Société SNEE n'est obligée de participer à un compte prorata que si elle l'a formellement acceptée au moment de la remise de l'offre ou de l'acceptation de la commande.

Article 5 - Formation du contrat

5.1 Le contrat est réputé conclu dès lors que le client aura accepté par écrit l'offre dans les délais (cf. délai d'option du 4.2)
5.2 Le contrat est constitué de documents contractuels suivants cités dans leur ordre de priorité croissant dans lequel ils prévalent les uns par rapports aux autres :

a) les présentes conditions générales de ventes,
b) les conditions particulières résultant d'un accord de volonté mutuel,
c) l'accusé de réception de commande,
d) les spécificités techniques auxquelles doivent satisfaire les travaux.

5.3 En cas d'acompte, le contrat n'entrera en vigueur qu'à la date de réception de celui-ci.
5.4 Les commandes transmises à l'entreprise sont irrévocables pour le client professionnel, sauf acceptation de l'entreprise SNEE. Toute demande de modification d'une commande passée par le client professionnel ne pourra être pris en compte par l'entreprise SNEE que si la demande est faite par écrit (courrier, télécopie, mail, fax) au plus tard 8 jours après la réception par l'entreprise de la commande initiale accompagnée de l'acompte spécifié dans le devis ou les conditions particulières. En cas de modification de la commande par le client, l'entreprise SNEE sera déliée des délais convenus pour son exécution.
3.5 : délai de rétractation du client consommateur : Toute modification de commande par le consommateur après confirmation de sa commande est soumise à l'acceptation du vendeur professionnel. Le vendeur professionnel se réserve le droit d'apporter au produit commandé ou au service proposé les modifications qui sont liées à l'évolution technique dans les conditions prévues à l'article R. 132-2-1, V du Code de la consommation. À compter de la formation du contrat, le consommateur dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours francs pour annuler sa commande sans avoir à se justifier, ni à payer de pénalité conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du code de la consommation.
En revanche, certains produits ne peuvent faire l'objet d'un droit de rétractation de la part du consommateur, il s'agit notamment de la fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés, de la fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être reprise pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé et de la fourniture de biens qui, après avoir été livrées et de part leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles. De même, le consommateur perd son droit de rétractation pour tous travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui dans la limite des travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence (L.121-21-8-8° du code de la consommation). Pour formaliser son souhait de se rétracter le consommateur adressera le coupon figurant au bas des présentes conditions générales de vente et le retournera conformément aux dispositions figurant dans la notice d'utilisation. Dans le cas de versement d'un acompte, le vendeur professionnel s'engage à rembourser le consommateur au plus tard dans un délai de quatorze jours à suivant la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé.
5.5 Avant toute passation de nouvelles commandes, le client devra être à jour des règlements des commandes précédentes. Tout incident de paiement pourra entrainer un refus de la société SNEE d'honorer la nouvelle commande sans que le client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de ce fait.

Article 6 - Exécution des travaux

6.1 Préalablement au démarrage des travaux, le client devra :
-avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'exécution des travaux.
-avoir rendu le site en conformité avec l'hygiène et la sécurité.
-avoir préparé le site d'exécution des travaux afin que celui-ci soit conforme à la législation notamment en ce qui concerne les conditions d'hygiène et de sécurité relatives à l'amiante.
6.2 Les termes du contrat définissent la nature des travaux et ceci de manière précise et limitative de sorte que toute demande complémentaire du client devra faire l'objet d'un avenant ou d'un bon de commande.
6.3 Les délais d'exécution sont mentionnés dans le contrat et courent à compter de l'acceptation de l'offre accompagné de l'acompte éventuel. Dans l'hypothèse d'un retard dans l'exécution des travaux imputable au client, celui-ci devra prendre à sa charge tous les frais engagés (location de matériel, personnel, ...) par la société SNEE de ce fait, de même la société SNEE sera dégagée du respect des délais mentionnés au contrat. Dans le cas de retard dont l'imputabilité n'appartenant ni au client, ni à la société SNEE le délai d'exécution contractuel est prolongé automatiquement de l'incidence de ce retard.
Dans le cas où l'accord contractuel ne prévoit pas de délai d'exécution, la société SNEE devra exécuter les travaux dans un délai raisonnable.

Article 7 - Réception de Chantier

La réception des travaux est l'acte par lequel le client accepte l'ouvrage avec ou sans réserve. Elle intervient sur demande de la partie la plus diligente et est prononcée contradictoirement. Elle peut être totale ou partielle et par tranche.
Dès lors que le client rentre en possession des travaux sans procès-verbal de réception, la réception est réputée sans réserve.
La réception des travaux marque le point de départ de toutes les garanties contractuelles et légales. Les opérations de réception sont régies par la norme NFP 03.001.

Article 8 - Prix- Pénalités de retard.

8.1 Les prix s'entendent toujours en euro hors taxes, nets de tout escompte. Il sera tenu compte lors de la facturation, des taxes en vigueur au moment de la facturation.
8.2 Dans l'hypothèse d'un retard imputable à la société SNEE dans le cadre de l'exécution des travaux et si le contrat prévoit expressément des pénalités de retard, celles-ci ne courent qu'à compter d'une mise en demeure infructueuse et postérieure à la date d'exécution.
A défaut de précision dans le contrat de pénalités de retard celles-ci seront plafonnées à 10€/jour ouvrable de retard et ne courront qu'à compter d'une mise en demeure restée infructueuse

Article 9 - Délai de règlement, Paiement anticipé Pénalités.

9.1 Le contrat fixe les conditions de règlement.
Pour les particuliers, le délai de paiement est spécifié comptant.
Pour les clients professionnels, les délais de règlement seront conformes à la loi LME.
9.2 En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.
9.3 Le paiement des factures ne pourra être différé ou refusé sous quelque prétexte que ce soit même litigieux. Le défaut de paiement d'un seul effet ou d'une seule facture à son échéance entraine la déchéance du terme et rend immédiatement exigibles toutes les créances de la société SNEE même non échues. Tout montant TTC non réglée à l'échéance donnera lieu au lendemain de l'échéance au paiement par le client d'intérêts de retard égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne majorée de dix points. De plus, pour les clients professionnels, en cas de retard de paiement sera exigible une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

Article 10 - Résiliation du contrat

Le contrat sera résiliable de plein droit à l'initiative de la société SNEE dans les hypothèses suivantes :

- Inexécution par le client de ses obligations contractuelles ;
- Inobservation par le client des présentes conditions générales de vente.

La société SNEE sera en droit de prononcer la résiliation du contrat 15 jours après une mise en demeure restée infructueuse.

Article 11 - Réserve de propriété

La société SNEE se réserve la propriété des Produits vendus jusqu'au paiement complet de leur prix, en principal et intérêts, étant précisé que, ne constitue pas un paiement, au sens de la présente clause, la remise de traites ou de titres créant une obligation de payer. Les paiements partiels s'imputeront en priorité sur les commandes les plus anciennes. Le client veillera à ce que l'identification des Produits soit toujours possible. Les Produits en stock sont présumés être ceux impayés. En cas de non-paiement partiel ou total du prix à l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, La société SNEE a la faculté, sans formalité, de reprendre matériellement possession des Produits, aux frais, risques et périls du client. Il est également précisé que le défaut de paiement du prix à l 'échéance convenue entraînera de plein droit, la résolution du marché et les acomptes resteront acquis.

Article 12 - Attribution de compétences et Loi applicable

Toutes les commandes conclues par la société SNEE sont soumises à la loi française. Dès lors que le client est un professionnel, toutes contestations relatives à l'exécution d'un ordre, commande ou marché ou de ses suites, ou à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Angoulême, et ce, même s'il y a pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Dès lors que le client est Un consommateur et lorsqu'une des parties au contrat ne se conforme pas à ses obligations, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception. Si le client (consommateur) n'a pas obtenu satisfaction à la suite de sa demande formulée conformément à la procédure prévue à l'aliméa ci-dessus, il peut recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à la Chambre Professionnelle de la Médiation et de la Négociation : située 16, cours Xavier Arnozan - 33000 Bordeaux - 05 57 88 27 79.

Conditions générales en vigueur au 1er février 2016

MODELE FORMULAIRE DE RETRACTATION
AU BENEFICE DU CLIENT CONSOMATEUR

A l'attention de SNEE ENTREPRISE dont le siège social est situé : Zone Industrielle n° 3 -Route de l'Isle d'Espagnac - 16160 GOND-PONTOUVRE mail secrétariatdirection@snee.soflux.fr
Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

- Commandé le (*)/reçu le (*) :
- Nom du (des) consommateur(s) :
- Adresse du (des) consommateur(s) :
- Signature du (des) consommateur(s) :
- Date :

(*) Rayez la mention inutile.

NOTICE D'UTILISATION

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.
Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.
Effets de rétractation : En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent. Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui a été réalisé jusqu'au moment où vous nous avez informés de votre rétractation du présent contrat par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.